

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit sur le territoire communal d'Etampes dans le département de l'Essonne et consiste à :

- poursuivre l'aménagement du Parc Sud Essord en vu d'être commercialisé
- viabiliser les terrains
- prolonger la voie et terminer la rue de la butte cordière afin de desservir les nouvelles entreprises
- gérer les eaux de ruissellement de cette voie créée, conçue et dimensionnée pour répondre aux exigences et problématiques locales en termes de gestion des eaux
- optimiser l'implantation et la densité des bâtiments sur chaque parcelles.

Cet aménagement a pour objectif :

- proposer un aménagement adapté, qualitatif et durable
- favoriser le développement économique Sud Essonnien
- permettre l'implantation de nouvelles entreprises à vocation artisanale
- optimiser et valoriser le foncier destiné à l'activité industrielle (en excluant les ICPE)
- poursuivre l'attractivité du territoire pour dynamiser l'emploi

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au préalable des travaux et seulement après l'obtention des autorisations, la CAESE mènera une phase préparatoire du chantier (déclaration de travaux, DICT, communication riveraine, arrêtés de voirie) et prendra des dispositions pour toutes mises en sécurité des abords du chantier autant pour les agents que des usagers de la route.

Avant tout défrichement qui sera effectué en période hivernale, la CAESE procédera à différentes études, exécution, coordination et de pilotage. Les plans de phasage des travaux en coordination avec le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage, tracés, piquetages seront réalisés par un géomètre.

L'entrepreneur titulaire ou le mandataire, en cas de sous-traitance ou de co-traitance, et en fonction des dispositions prévues dans la CCAP fera appliquer l'ensemble des conditions prescrites par la CAESE.

Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier doit se faire à l'intérieur des emprises routières.

Les matériaux utilisés et le matériel seront convenablement rangés à l'intérieur des dépôts en préservant la libre circulation des personnes et véhicules affectés au chantier.

Les travaux consistent en la création d'une voirie d'une superficie de 2 000 m² (69 m de large + 4 m de trottoir) :

- décaissement, enlèvement de la terre végétale et évacuation de cette dernière
- réfection de la voirie, fourniture et pose de caniveau, mise à la côte de l'ensemble des regards et bouches, reprise de descentes des eaux pluviales, nivellement définitif avec l'apport de matériaux, mise en oeuvre d'un revêtement, réfection si nécessaire de la signalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

Après réalisation de cette opération, la CAESE pourra envisager la valorisation de ces terrains par l'implantation de nouvelles entreprises.

Une nouvelle voie sera créée pour desservir les nouvelles sociétés.

Des études préalables seront nécessaires et prévues pour 2018 et 2019

1. Plannification et consultation
2. Etudes (topographiques, levées, conception préliminaire)
3. La CAESE est propriétaire du terrain, pas de maîtrise foncière supplémentaire à faire
4. Nivellement
5. Ouvrage
6. Signalisation, éclairage

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Suite à la réponse de Monsieur le Préfet de Région explicitant la nécessité ou non d'une nouvelle étude d'impact, Monsieur le Président de la CAESE demandera après la DRIAF une demande d'autorisation de défrichement.
La CAESE sollicitera les services de l'Etat dans le cadre d'une déclaration ou d'une autorisation loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle AC 836	2.7 ha
Superficie concernée par le défrichement sur cette même parcelle	2.4 ha

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Cette parcelle (AC 836) est située entre l'avenue des grenots, la rue de la Butte Cordières et la rue de la Sablière (déviation) dans la zone d'activités du Parc Sud Essor de la Commune d'Etampes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle à défricher n'est pas concernée par le ZPPAUP
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas aux abords d'un périmètre protégé au titre du patrimoine remarquable ou historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été recensée sur la parcelle identifiée

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN et PPRT n'existe sur la ville d'Etampes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce site n'est pas identifié comme étant pollué selon la base des données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire intitulée "BASOL"
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Seine Normandie (SIGES) aucune zone de répartition des eaux n'est identifiée sur le site
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est recensé sur le périmètre d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne fait l'objet d'aucune inscription.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aide d'étude est située à 4.5 km d'un site Natura 2000 intitulé "Champignonnière d'Etampes" FR 1100810
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne fait l'objet d'aucune classification

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans ce projet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La CAESE veillera à une gestion des eaux (potables, pluviales, assainissement) la plus optimale et viendra se raccorder à l'existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La topographie du terrain fait qu'il se situe en pente. Dans ce cadre, le maître d'ouvrage aura pour mission la mise à niveau du sol afin de permettre l'accueil des entreprises.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme explicité en page 2, le projet consiste en un défrichage de 2.4 ha de boisement ce qui signifie la destruction du bois composé d'une chênaie charmaie (code Corine Biotope 41.2) L'espèce arborée dominante est le chêne pédonculé, accompagné du charme et ponctuellement du hêtre
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aide d'étude est située à 4.5 km d'un site Natura 2000 intitulé " Champignonnière d'Etampes" FR 1100810 Il est possible que la destruction de ce boisement ait un impact sur les quelques espèces de chiroptères qui se nichent dans les troncs d'arbres.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet engendre la consommation de 2.4 d'espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'entreprises classées en ICPE. Cependant, aucun PPRT n'est présent sur la commune d'Etampes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouvelles entreprises amèneront des déplacements supplémentaires dans le Parc Su Essor, donc la voirie à l'intérieur du Parc a été étudiée pour résister à ce trafic. De plus, la proximité avec la déviation fait un atout indéniable, elle-même dimensionnée pour recevoir un trafic soutenu.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les différents travaux liés au projet vont engendrer une source de nuisance qui seront réduits dès la fin des travaux. Les entreprises qui souhaitent s'implanter ont pour activité des bureaux et de stockage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré lors des travaux pourraient dégager des odeurs mais réduites en fin de chantier
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré lors des travaux pourraient dégager des odeurs mais réduites en fin de chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la voirie communautaire est éclairée la nuit. Il est possible que la future voie soit elle aussi éclairée
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic va engendrer des rejets dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La CAESE veillera à ce qu'aucun liquide ne soit rejeté
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des nouvelles entreprises amènent la production de déchets non dangereux. Chaque société veillera à faire collecter et traiter ses déchets non dangereux. Par contre la CAESE ne souhaite pas l'implantation d'entreprises émettant des déchets dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de porter atteinte au paysage du fait de la destruction du boisement
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce boisement était jusqu'à ce jour un délaissé identifié dans une dent creuse. Il n'avait pas vocation agricole ou sylvicole puisqu'il a toujours été classé en zone à vocation industrielle dans le Plan Local d'Urbanisme d'Etampes. Cependant, le défrichement va lui apporter une modification d'usage passant de l'état de boisement à la construction et implantation de nouvelles entreprises.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La CAESE après l'obtention des autorisations, défrichera en période hivernale afin de limiter l'impact sur l'environnement. De plus, concernant les chiroptères, elle pourra demander avant l'abattage des arbres le repérage d'arbres nicheurs afin qu'ils soient abattus en dernier.

La CAESE est consciente que les mesures d'évitement et de réduction sont limitées du fait que le projet consiste en la destruction du boisement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Etampes

le,

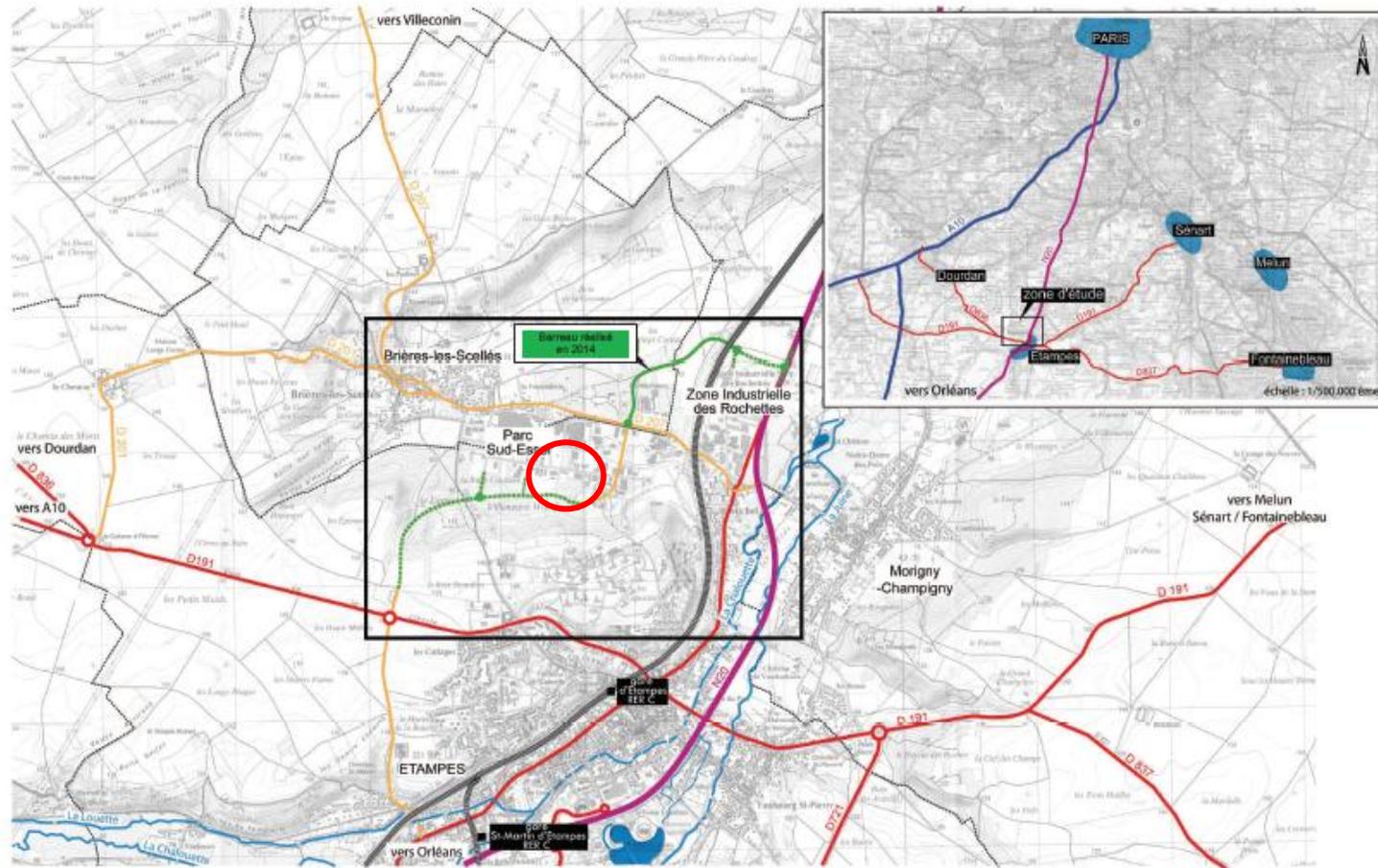
23 OCT. 2018

Signature



A handwritten signature in black ink, written over the stamp.

LOCALISATION DU PROJET ET DES TERRAINS CONCERNÉS PAR LE DÉFRICHEMENT



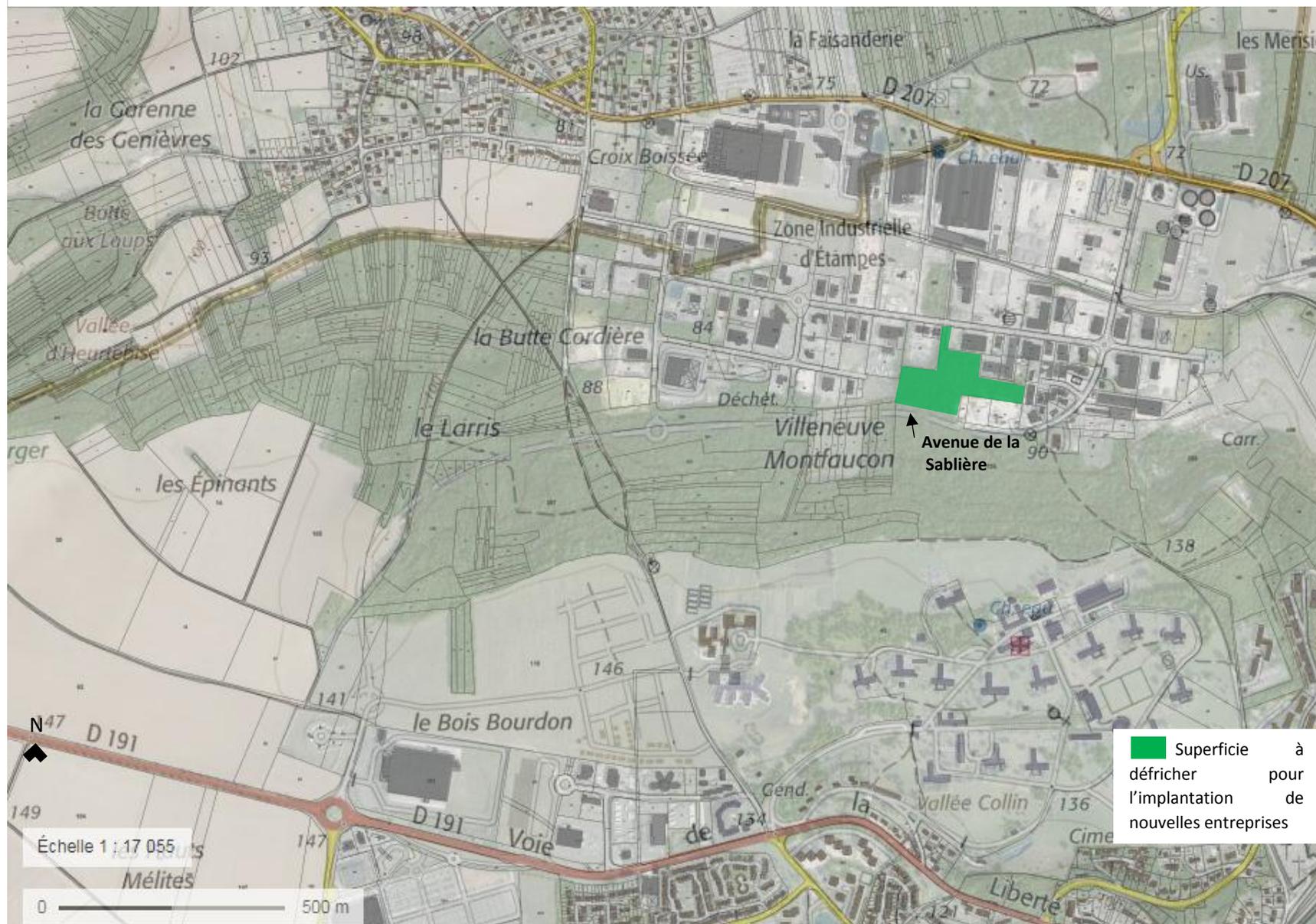
● PLAN DE SITUATION

- - - - - projet de liaison
- limite communale
- zone d'étude

0 1 km
 échelle : 1/25.000ème
 fond : I.G.N. 2216 ET. 2003

PROJET D'AMENAGEMENT EN VU D'UNE ZONE ARTISANALE

Parc Sud Essor – Ville d'Etampes

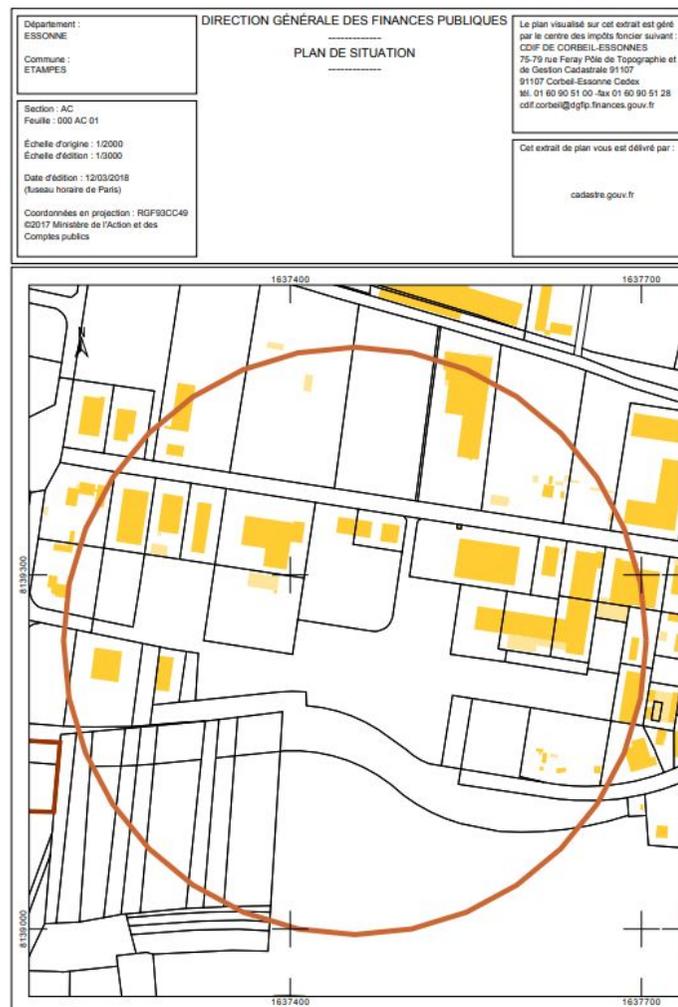


Annexe 8.1
2 - Plan de cadastre

Référence cadastrale de la parcelle : AC 836

Contenance cadastrale de la parcelle : 27 652 m²

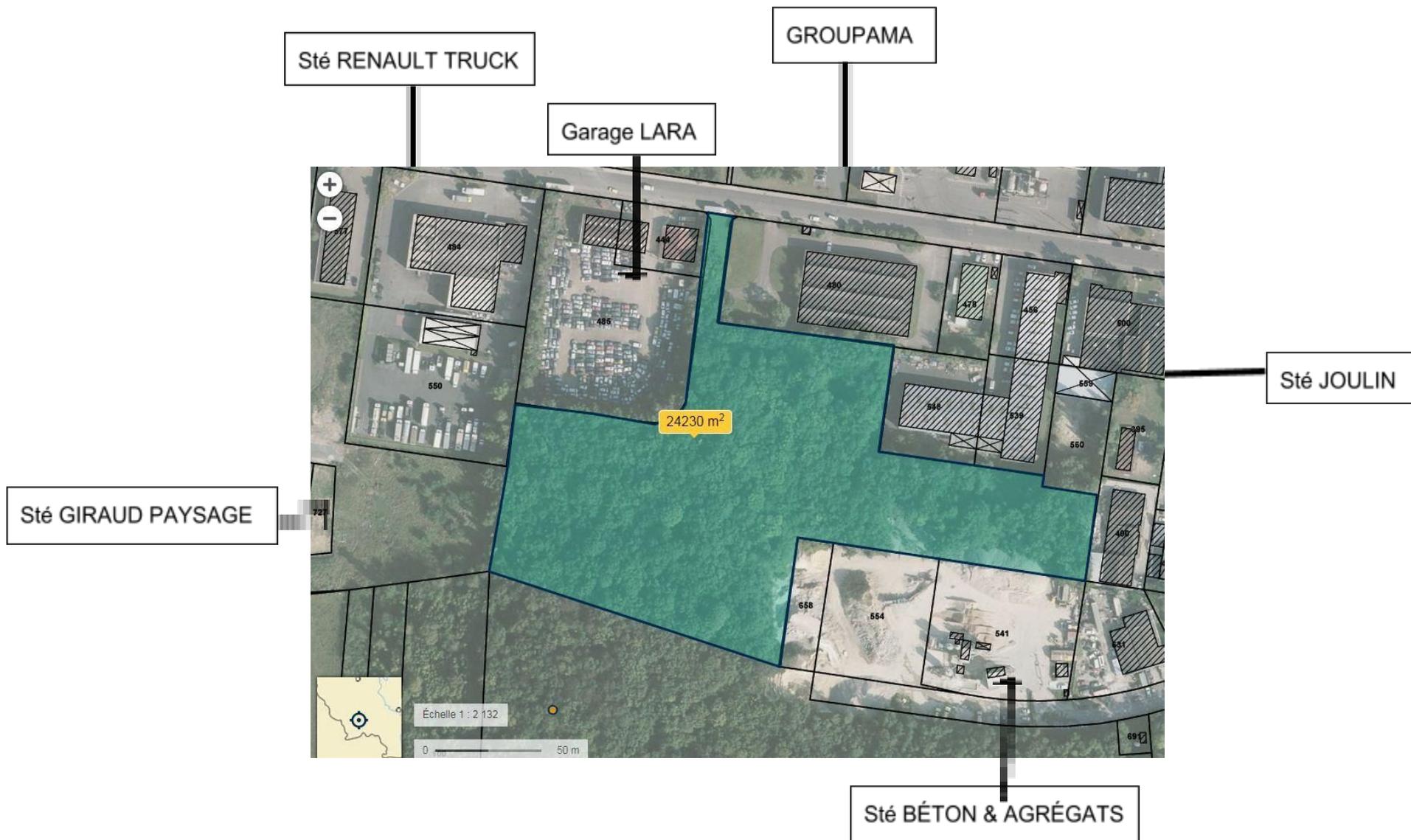
Adresse de la parcelle : Villeneuve Montfaucon
91150 ETAMPES



3 - Vue aérienne actuelle du site avec photographie



4 - Vue aérienne actuelle du site avec photographie



PROJET D'IMPLANTATION ÉCONOMIQUE

Lot B et C, une surface réunie de 4470 m² - ce terrain intéresse la Société Daniel Moquet située 17 avenue des Rochettes à Morigny-Champigny. Aujourd'hui Monsieur CARPENTIER est locataire et souhaite acheter sur le Parc avec une visibilité à partir de la déviation. Demande d'implantation d'un bâti d'environ 300 m², rez-de-chaussée + comble. Son activité consiste en la conception et réalisation d'allées et terrasses de jardins. Des déplacements seront générés par des véhicules légers jusqu'au véhicules utilitaires.

Lot D et I : 5380 m². Ces terrains répondent à la demande de KILOUTOU qui nous informait le 24 juillet 2017 de leur volonté de s'installer sur Etampes avec une visibilité à partir de la déviation. La société demande une surface bâtie de 500 m², rez-de-chaussée + comble. L'activité repose sur un stockage extérieur des engins de chantier. Des déplacements seront générés par des véhicules légers et moins de 3,5t sur une fréquence d'une vingtaine de camions par jour.

Lot E : 1740 m² - ce terrain intéresse la société Bétons & Agrégats d'Etampes, 26 avenue de la Sablière. Cette société vend du béton prêt à l'emploi pour professionnels et particuliers ainsi que des granulats (sable, gravillon, rejet de concassage). Il est situé derrière leur site d'exploitation et servira au stockage des ferrailles récupérées avant le concassage des matériaux. L'activité ne nécessite pas de construction de bâti. Des déplacements hebdomadaires sont générés par des camions toupies de 26 à 32 tonnes.

Lot F : 2440 m² - ce terrain à fort dénivelé répondrait au projet d'agrandissement des locaux de production de JOULIN SAS 17 avenue des Grenots à Etampes. Cette chaudronnerie industrielle est située en limite de terrain, la parcelle permettra le prolongement du bâtiment perpendiculaire à l'avenue des grenots de 500 m² en rez de chaussé + comble (ateliers). Le bâtiment sera enterré avec des puits de lumière et le reste du terrain recevra naturellement les eaux de ruissellement sans rajouter de rejet d'eau pluviale au réseau. Le transport est assuré par des poids lourds. les déplacements supplémentaires prévus par ce développement d'activités ne généreront pas de trafic sur la nouvelle voie. L'accès à l'entreprise restera sur l'avenue des grenots.

Lot G : 2655 m². La société JOULIN souhaite l'acquérir à terme dans la prévision d'une troisième phase d'extension compte tenu du fort développement de l'entreprise en Caroline du nord aux USA. Cette acquisition permettra un nouvel agrandissement ainsi que l'organisation de la circulation des gros porteurs sur le site.

Lot H : 2525 m². L'entreprise France Alliance Centre, située 7 rue du Perray à Etampes souhaite pérenniser son activité de conseils en s'installant sur le Parc avec une visibilité à partir de la déviation. La société engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est désireuse de construire un bâti traditionnel de 400 m², rez-de-chaussée + Comble, dans un environnement paysager qualitatif. Les salariés et clients accéderont à la parcelle par des véhicules légers, à raison d'une vingtaine de véhicules par jour.

